



Préface de Nicolas Sarkozy Président de la République française



Mon expérience en tant que Président en exercice de l'Union européenne m'a clairement montré que la volonté commune des dirigeants européens peut permettre des changements importants et visibles. Dans une société de plus en plus globalisée, les États de l'Union européenne doivent garantir à leurs concitoyens la meilleure protection des biens et des personnes, dans le respect des principes de liberté.

Dans ce sens, poursuivre une réflexion sur la participation de la sécurité privée à la sécurité globale en Europe, c'est penser la sécurité quotidienne des Européens. Les sociétés de sécurité privées jouent un rôle croissant aux côtés des États, afin de remplir ces missions de protection, tout en créant de nouvelles richesses en termes d'emplois et de métiers.

Les pays de l'Union européenne connaissent un développement du secteur de la sécurité privée (surveillance humaine et transport de valeurs) qui représente 1,7 million de personnes, 50 000 entreprises et un chiffre d'affaires de 15 milliards d'euros. Avec l'extension de notre Union à l'est européen, la demande et l'offre de sécurité se font plus pressantes et exigeantes, en raison de l'espace laissé par la réduction nécessaire des dépenses des États et par la répartition des missions entre chacun des acteurs de la sécurité.

Tout en respectant les cultures et les législations des membres de l'Union européenne, il s'agit d'harmoniser les dispositifs et le dialogue social, afin de coproduire des solutions public-privé de sécurité. Le secteur privé doit utilement renforcer ses liens avec la Commission européenne. Les besoins existent, ce qui nous oblige à définir des règles communes. C'est pourquoi l'harmonisation des législations nationales en une législation européenne de la sécurité privée est indispensable. De même, l'écart entre les coûts de la sécurité dans les 27 États de l'Union européenne ne doit pas entraîner un affrontement des marchés. Un dialogue social doit s'instaurer et les institutions publiques et privées en Europe doivent contribuer à son succès, afin de concilier concurrence et protection sociale.

Il appartient à chacun des acteurs de la sécurité d'œuvrer pour organiser ce secteur, garantir son expansion économique et harmoniser la législation européenne. Tels sont nos objectifs qui doivent être ceux de l'ensemble de nos partenaires européens pour garantir mieux encore la sécurité de nos concitoyens.